

Pour vos projets patrimoine

Le projet doit s'intégrer dans une des neuf fiches actions de programme Leader, dans le cas présent se rapporter à la fiche 3 « vers un pays d'art et d'histoire » téléchargeable sur le site www.paysvichyauvergne.com rubrique leader.

Objectif de l'action:

- Réappropriation du patrimoine local par les habitants
- Sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage
- Promotion de l'identité culturelle
- Développer la notoriété touristique du Pays
- Diversifier les modes de découverte du patrimoine

Les opérations éligibles:

- Création d'atelier d'initiation au patrimoine
- Inventaire/recensement du patrimoine Vichy-Auvergne
- Réalisation de documents d'information et de promotion
- Conception d'outils pédagogiques
- Réalisation d'expositions et de conférences
- Animation
- Etudes de programmation de valorisation
- Prestations de service

Les bénéficiaires:

- Aux **porteurs de projet publics** (collectivités locale...)
- Aux **porteurs de projets privés** (associations, ...)

Montant de la subvention:

- 20 % d'autofinancement
- dans les 80% restant:
 - 45 % de dépenses publiques nationales
 - 55 % de subvention FEADER

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Jean-Denis Faure

Contact: patrimoine@pays-vichy-auvergne.fr

04.70.96.57.10